

LE DEVOIR

Vol. XC - N° 15

MONTREAL, LE MERCREDI 27 JANVIER 1999

87 c +

TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Les interdits

Pour le nouveau pays auquel aspirent les souverainistes, la rédaction d'une nouvelle constitution s'imposera tôt ou tard comme un passage obligé. Mais pourquoi ce projet devrait-il être élevé au rang des priorités du Parti québécois?

Cette question, parmi d'autres, est susceptible d'alimenter les délibérations du conseil national de la fin de semaine prochaine. Or selon les informations recueillies par *Le Devoir*, la direction du PQ imposera le bâillon.

L'idée d'une constitution québécoise germe depuis plusieurs années dans les cercles politiques et intellectuels du Québec. De fait, le PQ a commencé à en faire la promotion dès 1973, dans *Le Québec dans un monde nouveau*, un ouvrage préfacé par Jacques Parizeau et postfacé par Bernard Landry.

Plus récemment, de nombreux leaders souverainistes ont commis des textes documentés sur la question, notamment Jacques-Yvan Morin, professeur de droit international et ancien ministre du gouvernement Lévesque, ainsi que le député péquiste de Vachon, David Payne. C'est néanmoins l'expert en droit constitutionnel et député bloquiste Daniel Turp qui a écrit l'ouvrage le plus complet en cette matière, un texte publié dans l'Action nationale de septembre 1995.

Dans son rapport, la commission Bélanger-Campeau affirmait que «dès la prise d'effet du nouveau statut d'État souverain, une constitution québécoise entrerait en vigueur pour fonder l'organisation politique et juridique du nouvel État et que, selon les circonstances, il pourrait s'agir d'un document constitutionnel de transition ou d'une loi fondamentale dûment complétée».



Pierre O'Neill

À l'issue de toutes ces années de réflexions, de débats et d'écrits, l'hypothèse de 1973 est devenue la loi du parti, de sorte que l'on retrouve dans le programme officiel publié en 1997 les principes fondamentaux de ce que sera la constitution du Québec devenu indépendant, «celle d'un peuple libre, désireux d'établir clairement ses objectifs en tant que communauté politique, de préserver la continuité de ses institutions et de garantir la liberté et l'égalité des personnes. Elle établira que le peuple est souverain. Il faudra s'assurer que les citoyens puissent participer à l'élaboration de cette constitution».

Si le congrès plénier de 1996 s'en était tenu à ce préambule, on n'en serait pas aujourd'hui à la veille d'un débat entre le ventre mou et le ventre dur du parti. Cet article 4 du programme du PQ porte le germe de la divergence, en ce qu'il précise les modalités d'élaboration du projet de constitution québécoise: «Un projet de constitution sera élaboré par une commission constituante établie conformément aux prescriptions de l'Assemblée nationale. Cette commission, composée d'un nombre égal d'hommes et de femmes, sera formée de parlementaires et de non-parlementaires et comprendra des Québécois d'origines et de milieux divers. Le projet de commission sera déposé à l'Assemblée nationale, qui en approuvera la teneur définitive. Ce projet sera ensuite soumis à la consultation populaire et deviendra, après son approbation, la loi fondamentale du Québec.»

L'an dernier à Saint-Laurent, plus précisément le 24 mai 1998, participant aux célébrations du cinquantième anniversaire du fleurdelisé, le professeur Jacques Parizeau a proposé de mettre sur pied un comité de rédaction de la future constitution du «pays du Québec». Une opinion qu'il a réitérée le lendemain à Sherbrooke, des propos que les grands quotidiens du Québec ont tous rapportés.

Or, il y a des militants orthodoxes du Parti québécois qui s'en sont souvenus et qui ont décidé de suivre la voie tracée par leur père spirituel. Conscients que la direction du parti ne bougerait pas à moins que des voix s'élèvent, ils ont vu dans le conseil national du week-end prochain une excellente occasion de relancer le débat et de faire progresser les préparatifs de l'accession à la souveraineté.

Le comité national sur l'environnement et le développement durable, présidé par Gilles Lavoie, a donc fait parvenir au secrétariat central de la rue Papineau une résolution qui se lit ainsi: «Il est proposé que le conseil national crée un comité ad hoc, relevant du conseil national, composé de deux membres du conseil exécutif national, de deux membres des instances régionales et d'un membre de chacun des comités nationaux, comité qui aura pour mandat de rédiger un projet de constitution d'un Québec indépendant en vue du conseil national de l'automne 1999.»

Cette initiative a toutefois irrité la direction du parti, qui a décidé de tout faire pour empêcher l'adoption de cette résolution, alléguant qu'elle va à l'encontre du programme et que c'est au congrès de l'an 2000 qu'il reviendra d'en débattre. Le procès-verbal des délibérations a huis clos du parti, dont *Le Devoir* a obtenu copie, nous apprend que l'exécutif national a chargé deux de ses membres, Marilyse Lapiere et Jocelyne Caron, de «faire battre» la résolution sur le plancher du conseil national, qui se tiendra à l'hôtel Hilton de Québec.

Pour empêcher les délégués d'en débattre et d'exercer leur droit de vote, l'on aura probablement recours au vieux stratagème de la motion de dépôt.

MONTREAL

Guerre d'image entre la Ville et les pompiers, page A 3

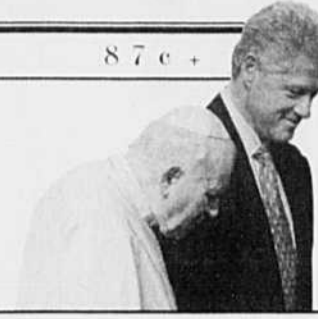


LES ACTUALITÉS

Le Salon de l'habitation choisit le stade, page A 2

LE MONDE

Jean-Paul II invite l'Amérique à «chérir la vie», page A 5



Santé: Québec pourrait toucher l'argent sans signer l'entente

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Québec devrait profiter de la hausse des transferts fédéraux pour la santé, qu'il signe ou non une entente fédérale-provinciale à ce sujet, estiment certaines provinces.

Selon un conseiller politique d'un premier ministre de l'Ouest, il reviendra au fédéral d'en décider mais on ne voit pas comment il pourrait justifier de priver le Québec de sa part des transferts. En somme, en lui versant les

fonds, le fédéral ne ferait que reconnaître au Québec «le droit implicite de se retirer de l'accord sur la santé», ajoute le conseiller.

«Si Québec dit qu'il ne signe pas l'entente sur la santé alors que toutes les autres la signent, le fédéral devrait-il leur donner l'argent pareil? Je pense que oui. On tente nous aussi de clarifier cela», de dire le ministre des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick, Bernard Thériault. De toute façon, il n'est pas sûr que le Québec soit la seule province à avoir des problèmes avec le projet d'entente souhaité par Ottawa.

Une bonne solution, dit une source provinciale, serait qu'Ottawa convienne que toutes les provinces se disent prêtes à respecter les principes de la Loi nationale sur la santé et à utiliser les sommes supplémentaires pour améliorer les soins de santé, et que cela soit suffisant pour que toutes les provinces bénéficient du réinvestissement. Pour le reste, il devrait simplement se déclarer heureux que des provinces veuillent travailler et échanger de l'information avec lui.

«Nous ne sommes pas surpris et ne jugeons pas drama

VOIR PAGE A 8: SANTÉ

La Colombie compte ses morts



REUTERS

DEUX secouristes marchent sur les restes d'un édifice de la ville d'Armenia, en Colombie, où au moins 2000 personnes sont mortes et des milliers d'autres ont été blessées quand un tremblement de terre a touché le centre du pays, la région productrice de café, durant la journée de lundi. Les premiers témoignages ont évalué que la province de Quindío a été la plus touchée par le séisme qui a frappé à 13h19 et qui a atteint une magnitude de 6,0 sur l'échelle de Richter. Nos informations en page A 2.

Souvenir du juge Flahiff

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Le 11 avril 1996, en début d'après-midi, Jean Bélanger, 41 ans, employé d'une compagnie pharmaceutique, entendait avec dépit le verdict rendu par un juge de la Cour supérieure du Québec: le fait que sa maison de Pointe-aux-Trembles, achetée en 1991, s'enfonçait sur un sol argileux ne constituait pas un vice caché. En conséquence, on ne pouvait imposer au vendeur de verser un dédommagement. «C'est pourtant une cause que l'on était à peu près sûr de gagner», dit Marc-André Blain, l'avocat qui avait alors plaidé sa cause. Il y a beaucoup de jurisprudence là-dessus, et les cas sont vraiment très clairs.

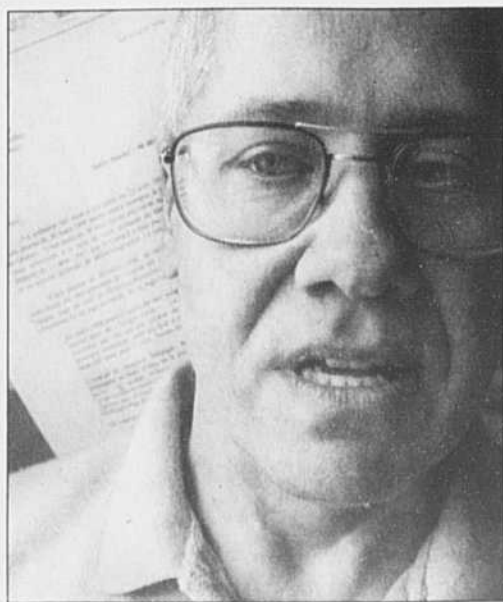
La façon dont le jugement avait été rendu avait étonné même la partie adverse: le juge avait rendu son verdict environ une heure après avoir entendu les dernières plaidoiries, au retour de la pause du midi.

Pour Jean Bélanger, le grand sujet d'étonnement est cependant arrivé plus tard, lorsqu'il a commencé à voir dans les médias des reportages sur «son» juge de l'époque: Robert Flahiff, juge à la Cour supérieure du Québec, était inculpé pour diverses activités liées au blanchiment d'argent, auxquelles il s'était livré quelques années auparavant, alors qu'il était encore avocat.

Un coup d'œil sur la chronologie des événements l'a d'ailleurs laissé songeur: le 3 avril 1996,

soit huit jours avant de rendre son fameux verdict, la police avait perquisitionné au bureau du juge Flahiff, deux mois après une première perquisition, cette fois à son ancien bureau d'avocat. «Un an après, on remet les morceaux du casse-tête en place...», dit Jean Bélanger, qui se demande aujourd'hui si le juge avait vraiment, pendant cette période, la concentration et la «sérénité» nécessaires pour juger des causes.

Pour le Conseil canadien de la magistrature, l'organisme qui a pour mission de scruter le comportement des juges de juridiction fédérale, la réponse est oui: «[...] il n'y a aucune preuve devant le Conseil établissant que le juge était incapable de présider la cause et de rendre une décision à la suite de cette audience», a-t-on répondu, en août 1998, à la plainte déposée par Jean Bélanger. Joseph Z. Daigle, juge en chef du Nouveau-Brunswick et vice-président du Comité sur la conduite des juges, est arrivé à cette conclusion, précise la lettre, après avoir demandé au juge Flahiff ses commentaires sur la cause en question. Robert Flahiff, après avoir souligné que sa demande de congé de maladie pour avril 1996 était en relation directe avec le décès de son père, en décembre 1995, et à cause de troubles intestinaux, aurait ajouté: «Ceci n'a rien à voir avec la "sérénité" d'un juge sur le banc.



Jean Bélanger

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

VOIR PAGE A 8: FLAHIFF

Chancellerie de l'université McGill

Richard Pound succède à Gretta Chambers

La nomination du vice-président du CIO ne fait pas l'unanimité sur le campus

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Richard Pound, vice-président du Comité international olympique, sera le prochain chancelier de l'université McGill. Il succédera, le 1^{er} juillet prochain, à Gretta Chambers, qui aura occupé ce poste pendant huit ans.

En optant à l'unanimité pour M. Pound, qui réside à Montréal et qui est bilingue, le comité de sélection de l'université souhaite renforcer son prestige sur la scène internationale où évolue l'ancien étudiant de l'institution. L'université n'avait pas prévu cependant que M. Pound serait aussi «médiatisé» lorsqu'elle annoncerait sa nomination.

La nomination de M. Pound, annoncée hier, a causé une certaine surprise à McGill même, parce qu'elle tranche avec celle de Mme Chambers mais surtout parce que M. Pound est présentement au beau milieu d'une tempête qui n'a pas fini d'ébranler le Comité international olympique.

Celui qui deviendra le 17^e chancelier de l'université, pour une durée de cinq ans, est associé au cabinet d'avocats Stikeman, Elliott. Il est vice-président du CIO et a présidé l'enquête interne sur la corruption entourant l'attribution des Jeux de 2002 à Salt Lake City, enquête qui vient de conduire à la destitution de six membres du CIO.

L'annonce de la nomination survient au moment où les

VOIR PAGE A 8: MCGILL

Gestion de l'eau

Pas de moratoire pendant les audiences

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, ne voit pas la nécessité de prolonger le moratoire sur les projets d'exploitation des eaux souterraines ou d'étendre ce moratoire aux projets de harnachement ou de détournement de rivières pendant les audiences publiques nationales qui seront consacrées au dossier de l'eau au cours de la prochaine année.

C'est ce qu'a affirmé hier le ministre Bégin alors qu'il divulguait le document de la consultation publique sur l'eau dans le cadre d'une conférence de presse retransmise simultanément dans plusieurs villes de la province.

Le ministre Bégin a par ailleurs confirmé la nomination d'André Beauchamp à la présidence de cette commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dont il est lui-même un des anciens présidents. Théologien de formation, M. Beauchamp a été secrétaire du ministère de l'Environnement au début des années 80 avant de devenir chef de cabinet du premier titulaire ministériel de l'Environnement, Marcel Léger. Il devait par la suite présider le défunt Conseil consultatif de l'environnement avant de passer au BAPE. Il est aussi l'auteur de plusieurs livres sur l'éthique sociale et environnementale.

Deux autres commissaires du BAPE assisteront

VOIR PAGE A 8: EAU

HORIZONS

Les gérontoboomers ou l'épanouissement des aînés

À lire, page B 1



MÉTÉO

Montréal
Faible neige intermittente.
Max: 3 Min: -7

Québec
Ciel variable.
Max: -6 Min: -12

Détails, page A 4

INDEX

Annonces B 6 Le monde A 5
Avis publics B 4 Les sports B 6
Culture B 8 Montréal A 3
Économie B 2 Mots croisés B 4
Éditorial A 6 Politique A 4
Horizons B 1 Télévision B 7

www.ledesvoir.com



LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Le Sénat s'apprête à convoquer Monica Lewinsky

FRANCIS CURTA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Dans une victoire de marque pour l'accusation, le Sénat américain s'apprête aujourd'hui à convoquer Monica Lewinsky, l'ex-stagiaire de la Maison-Blanche, et à «inviter» le président Bill Clinton à témoigner à son propre procès.

Le président, qui risque la destitution pour «parjure» et «entrave à la justice» pour avoir tenté de dissimuler sa liaison avec Monica, refusera très vraisemblablement de témoigner, comme il en a le droit. Mais l'opinion publique pourrait lui en tenir rigueur.

Bill Clinton, selon les «procureurs» républicains de la Chambre, devrait fournir une déposition écrite aux sénateurs-jurés chargés de son procès pour qu'ils puissent «comparer ses réponses et sa crédibilité à celles des autres témoins».

Outre Monica Lewinsky, ceux-ci devraient comprendre Vernon Jordan, un ami de longue date du président qui a aidé Monica à trouver un emploi (en échange de son silence, selon l'accusation) et Sydney Blumenthal, un conseiller de la Maison-Blanche à qui le président aurait sciemment menti pour qu'il répercute ces mensonges aux responsables de l'enquête judiciaire.

Selon Tom Daschle, le leader de la minorité démocrate au Sénat, il est peu probable que Bill Clinton accepte de répondre à de nouvelles questions.

Mais il a estimé, lors d'un point de presse, que le vote en faveur de la convocation de témoins était maintenant «inévitable». Les sénateurs se prononceraient sur la question des témoins, après s'être prononcés sur une requête de non-lieu déposée par les démocrates qui n'a vraisemblablement aucune chance d'aboutir.

James Jeffords, un républicain modéré du Vermont, a laissé entendre que son groupe parlementaire avait conclu dans la matinée un accord avec les «procureurs» de la Chambre pour approuver leur demande de témoins en échange d'une limite quant à leur nombre et la nature de leur témoignage.

Bill McCollum, un «procureur», a déclaré au Sénat que l'accusation aurait souhaité convoquer de 10 à 12 témoins.

Mais «on nous a fait comprendre [...] que, pour remporter le vote, nous ne pouvions pas demander plus de deux ou trois témoins».

Aucune question d'ordre sexuel ne sera posée à Monica Lewinsky, a-t-il également promis.

Celle-ci, qui était arrivée samedi à Washington pour une rencontre «préliminaire» avec les «procureurs», a quitté hier la capitale pour une destination inconnue.

Interrogé sur le revirement apparent d'une poignée de républicains modérés, qui jusqu'aux vœux d'un mauvais œil l'appelait aux témoins, estimant qu'ils n'auraient rien de nouveau à dire au procès, M. Daschle a estimé que ces «républicains mous sont devenus durs».

Les avocats de la Maison-Blanche ont protesté devant le Sénat contre la convocation de témoins, estimant que les 60 000 pages de documents et de témoignages assemblés par le procureur Kenneth Starr sont suffisants pour rendre un jugement.

Et David Kendall, un de ces avocats, a laissé entendre que, si des témoins sont convoqués, le procès durera longtemps, car la Maison-Blanche aura besoin d'un certain temps pour se préparer à les interroger.

Les républicains, sensibles aux arguments de tous ceux qui appellent à la conclusion rapide du procès (y compris deux Américains sur trois, selon les sondages), envisagent de demander que les dépositions préliminaires des témoins soient prises d'ici le début de la semaine prochaine.

Ils veulent également limiter les questions posées aux seuls aspects de l'affaire déjà évoqués et enregistrer ces témoignages sur bande vidéo. Ceci permettrait éventuellement au Sénat de n'entendre alors que ces enregistrements pour éviter que le procès ne dégénère en spectacle.

«Tout ça me pose vraiment problème», reconnaissait récemment Ted Stevens, un républicain de l'Alaska pour qui «nous savons tous qu'il faut que ça finisse. Il faudrait qu'il y ait mouvement vers une stratégie de sortie honorable».

D'autant plus, reconnaissent presque tous les sénateurs, qu'il n'y a pas 67 voix — la majorité nécessaire des deux tiers — pour prononcer la destitution du président.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division des Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 8858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division des Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 8858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

tique que Québec ne veuille pas franchir ce dernier pas», insiste-t-il. Il note que le Québec profite de la prestation nationale pour enfant sans pour autant se soumettre aux conditions acceptées par les autres provinces. Et dans le cas de la distribution du sang, il a choisi de mettre sur pied son propre système, Héma-Québec.

À Québec, on dit qu'on pourrait bien parler d'un droit de retrait implicite mais, pour l'instant, «rien ne nous permet de dire que ce sera le cas». On reste ferme malgré tout, comme l'a montré le vice-premier ministre et ministre des Finances, Bernard Landry, hier. Il a rappelé que Québec n'accepterait jamais qu'Ottawa s'immisce dans les soins de santé. «La Constitution est claire. L'éducation ou la santé, ce sont nos juridictions», a-t-il dit à Montréal, avant d'inviter les fédéralistes à respecter cette même Constitution. Laisser Ottawa se mêler de la gestion du système de santé est perçu à Québec comme une forme de capitulation inacceptable. Le gouvernement du Québec ne prend pas ce débat à la légère. Il a convoqué la presse, ce matin, pour une séance d'information technique qui sera suivie d'un point de presse du premier ministre Bouchard.

Ceci survient à un moment crucial puisque les sous-ministres fédéral et provinciaux de la Santé doivent reprendre leurs pourparlers aujourd'hui, dans le cadre d'une conférence téléphonique. Leur dernière réunion, il y a deux semaines à Toronto, avait failli tourner au vinaigre après que le représentant fédéral eut laissé entendre aux provinces que l'absence d'accord pourrait se traduire par

une absence de transferts supplémentaires.

Les provinces, qui ont dû gérer les compressions d'Ottawa, étaient furieuses. En échange d'une augmentation des transferts qu'elles jugeaient insuffisante, le fédéral exigeait d'elles qu'elles s'engagent à réinvestir tout transfert additionnel dans la santé et à respecter les principes de la Loi nationale sur la santé, qu'elles adoptent des indicateurs de performance permettant de les juger et qu'elles dépensent les fonds dans des services spécifiques.

Les dix premiers ministres provinciaux ont écrit vendredi dernier à leur homologue fédéral, Jean Chrétien, une lettre dans laquelle ils se sont engagés à investir les sommes dans les services de santé, en fonction de leurs priorités, et à respecter la Loi nationale sur la santé. Sur les autres points, tous, sauf M. Bouchard, ont offert un léger compromis en s'engageant à continuer leur travail en faveur d'un système efficace et à mettre plus d'information à la disposition des citoyens. Mais il n'est pas question, confie-t-on, de rendre des comptes à Ottawa ou de laisser le fédéral décider des services à financer.

Le gouvernement québécois considère, devant l'absence d'avis contraire, que les demandes fédérales n'ont pas changé. Dans d'autres provinces cependant, on dit avoir senti, depuis une semaine, un assouplissement du côté d'Ottawa. «Les attentes fédérales sont plus modestes qu'elles ne l'étaient, ce qui rend plus plausible la conclusion d'une entente sur la santé par la majorité des provinces», confie un conseiller.

La grande inconnue demeure l'interaction entre ces pourparlers et ceux sur l'union sociale. Les ministres res-

ponsables de ce dossier doivent se retrouver demain à Victoria. Lors de leur dernière rencontre, à Halifax, ils étaient convenus de ne pas se laisser distraire par les discussions sur la santé et de ne pas y lier le sort d'un accord-cadre sur l'union sociale. «Le consensus qui a semblé se dégager de la réunion de Halifax était que l'union sociale passait avant tout», souligne Bernard Thériault. Il ne s'oppose pas pour autant à un accord sur la santé mais refuse d'en faire une condition pour poursuivre le travail sur l'autre front.

Québec, lui, insiste pour que les discussions sur la santé demeurent un volet à part entière des négociations sur l'union sociale. On craint actuellement que le fédéral tente, de façon détournée, de séparer les deux. M. Thériault ne croit pas qu'il y parvienne. «Le Nouveau-Brunswick n'échangera pas une entente sur la santé contre la démarche sur l'union sociale et je pense que je reflète l'opinion de la majorité des ministres.»

Ottawa, Jean Chrétien en tête, fait preuve depuis le week-end d'un grand optimisme à l'égard des deux rondes de pourparlers, au point où quelques médias évoquaient la possibilité de progrès suffisamment importants à Victoria pour justifier la tenue d'une conférence des premiers ministres en février.

Bien qu'on constate un apaisement des tensions, on se montre plus prudent dans les capitales provinciales. «Nous sommes tous conscients que l'entente n'est rétrécit. [...] J'ai de la misère à croire [qu'on puisse avoir une conférence des premiers ministres en février] parce qu'il y a trop d'impondérables», de noter M. Thériault.

FLAHIFF

SUITE DE LA PAGE 1

J'ai voulu donner au dossier de M. Bélanger tout le temps pour faire une étude approfondie de la preuve et pour conclure sur une décision éclairée. Aucun des avocats n'a fait quelque commentaire sur ma conduite, pendant ou après le procès. Il n'y a eu aucun appel.»

Le juge Flahiff a depuis été reconnu coupable, lundi dernier, de trois des chefs d'accusation dont il était inculpé. La ministre fédérale de la Justice a, dès cette journée, ordonné au Conseil de la magistrature d'entamer une enquête sur le juge Flahiff, pour voir s'il y a lieu de réclamer sa destitution. Si tel était le cas, en vertu de la loi, il faudrait ensuite que le Sénat et la Chambre des communes votent une adresse conjointe afin de demander au gouverneur général de le démettre de ses fonctions.

Entre-temps, Jean Bélanger avait frappé à plusieurs portes pour tenter de faire entendre son point de vue: au bureau de Serge Ménard, alors ministre québécois de la Justice; à celui de la juge en chef de la Cour supérieure du Québec; à celui du premier ministre Lucien Bouchard; à celui du Protecteur du citoyen, où on lui a répondu que la question ne faisait pas partie de celles dont on s'occupait.

Le Mouvement Action Justice, qui milite entre autres choses pour un meilleur contrôle des instances chargées de l'application de la loi, y voit un bon exemple du genre de problèmes qu'éprouve de plus en plus le système judiciaire. «La confiance dans le système est très importante», dit le coordonnateur, Yves Manseau, dont le rôle est souvent de conseiller et d'«encourager» dans leurs démarches, lorsque les cas s'y prêtent, des citoyens comme Jean Bélanger. «Et puis, le juge Flahiff était-il en état de siéger?» poursuit Yves Manseau. «On peut vraiment se le demander...» La-suitte Poitras, alors juge en chef de la Cour supérieure du Québec, aurait-il pu demander au juge Flahiff de commencer son «congé» plus tôt? Yves Manseau, tout comme Jean Bélanger, croit que oui.

Mais c'est une opinion que les experts en droit sont loin d'énoncer aussi catégoriquement. «Les juges ont droit, comme tout le monde, à la présomption d'innocence», rappelle Yves Ouellette, ancien doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal. Et, une fois nommés, ils sont effectivement difficiles à démettre. C'est le prix à payer pour avoir des juges indépendants du pouvoir et des pressions politiques. Mais ne devraient-ils pas au moins cesser de siéger lorsqu'ils sont eux-mêmes l'objet d'une enquête? «Même cette question-là n'est pas aussi simple qu'elle ne paraît», dit Yves-Marie Morrissette, professeur de droit à McGill. Il y a présentement un juge de la Cour supérieure qui est en ce moment en situation de faillite. Ça peut être tout aussi préoccupant... Et, il y a un an et demi, Réjean Paul, un autre juge de la même cour, s'est retrouvé sur la sellette pour une histoire de comptes de dépenses trafiqués. Mais une enquête l'entière-ment blanchi, et il n'a même jamais été mis en accusation. À partir de quand peut-on dire qu'un juge manque de «sérénité»? Faudrait-il mettre en congé, par exemple, tous ceux qui sont en instance de divorce?»

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

| | |
|----------------------------|--|
| 9 mars 1993: | Robert Flahiff est nommé juge à la Cour supérieure du Québec par Pierre Blais, ministre fédéral de la Justice sous le gouvernement Mulroney. |
| Mars 1993: | Paul Larue est arrêté à Burlington, au Vermont, et inculpé de trafic de cocaïne. Il est condamné à 17 ans de détention, une peine dont la durée sera cependant réduite quand il acceptera d'agir comme informateur. |
| Mai 1993: | Larue fait, en présence de policiers de la Communauté urbaine de Montréal, les premières allégations impliquant le nouveau juge Flahiff. Faute de preuves, la police ne creuse pas davantage le cas. |
| 2 juillet 1993: | Jacques Duchesneau, alors numéro 2 du SPCUM, et l'agent Kevin McGarr vont voir le juge Flahiff à son bureau et lui disent de ne pas s'inquiéter: ils n'ont pas l'intention de donner suite à l'affaire. On lui suggère de ne pas l'ébruiter. |
| Mars 1994: | Premières allusions à la possible implication du juge Flahiff dans des opérations de blanchiment d'argent. |
| Avril 1994: | La GRC interrompt Paul Larue, qui offre ses services comme informateur en échange d'argent et de protection pour sa famille. |
| Septembre et octobre 1995: | perquisitions policières dans diverses succursales bancaires où Robert Flahiff s'était présenté, entre 1989 à 1991, avec de l'argent liquide à convertir en traites bancaires. Les traites, établies au nom d'une compagnie appartenant à Paul Larue, ont par la suite été versées par Robert Flahiff dans une banque en Suisse. |
| 24 janvier 1996: | perquisition à l'ancien bureau d'avocats de Robert Flahiff par la GRC. Aucun document ne sera cependant saisi. |
| 25 au 28 mars 1996: | Jean Bélanger poursuit celui qui lui a vendu sa maison, pour vice caché. Le juge Robert Flahiff entend la cause. Le procès est interrompu le 28 mars à midi lorsque son avocat, Marc-André Blain, tombe soudainement malade. La suite du procès est reportée au 9 avril. |
| 9 avril 1996: | La GRC effectue une perquisition au bureau du juge Flahiff. |
| 9 au 11 avril 1996: | Reprise du procès. Le juge Flahiff rend son verdict le 11 en début d'après-midi, un peu plus d'une heure après avoir entendu les derniers plaidoyers. Robert Flahiff sera ensuite en congé de maladie, avant de revenir brièvement siéger. |
| Janvier 1997: | Le juge Flahiff débute un congé de maladie prolongé. |
| Juin 1997: | Robert Flahiff et son ancien associé, Gérard Lavoie, sont inculpés sous six chefs d'accusation pour des activités reliées au blanchiment d'argent. |
| Septembre 1997: | Jean Bélanger s'adresse au Conseil canadien de la magistrature, remettant en question l'habileté du juge à siéger dans sa cause. Le Conseil lui répond de déposer une plainte. |
| Octobre 1997: | Paul Larue signe un contrat d'informateur avec la police. |
| Février 1998: | Paul Larue témoigne à l'enquête préliminaire du juge Flahiff, mais l'enquête est frappée d'une ordonnance de non-publication. |
| 30 mars 1998: | Jean Bélanger dépose une plainte devant le Conseil canadien de la magistrature. |
| 10 août 1998: | Réponse du Conseil à Jean Bélanger: après enquête auprès du juge Flahiff, il n'y aurait pas lieu de mettre en doute sa «sérénité» lorsqu'il a entendu sa cause. |
| Octobre 1998: | Début du procès du juge Flahiff, qui multipliera cependant les procédures judiciaires pour le faire cesser. |
| 7 décembre 1998: | L'ordonnance de non-publication est levée, et les détails du procès apparaissent dans les médias. |
| 25 janvier 1999: | Robert Flahiff est jugé coupable de trois chefs d'accusation relatifs au blanchiment d'argent. |

EAU Il appartiendra à la commission du BAPE d'interpréter son mandat

SUITE DE LA PAGE 1

M. Beauchamp, soit Gisèle Galichan, une journaliste de carrière devenue chef de cabinet politique de l'ancien ministre des Richesses naturelles, Guy Chevette, avant d'acquiescer au BAPE, et Camille Genest, un ancien fonctionnaire qui a travaillé dans plusieurs ministères, y compris au Cabinet du premier ministre.

Invité à dire s'il répondrait favorablement aux demandes insistantes de plusieurs grands groupes environnementaux du Québec en faveur d'un moratoire sur les projets susceptibles d'affecter les eaux souterraines et les cours d'eau, le ministre Bégin a déclaré que le contexte avait, à son avis, changé depuis un an.

À la fin de 1997, au moment du Sommet sur l'eau, le premier ministre Lucien Bouchard promettait la mise en place d'un moratoire législatif sur les projets d'exploitation des eaux souterraines pendant la durée du débat public sur l'eau, qu'il promettait du même souffle. Une loi a effectivement été votée par l'Assemblée nationale au printemps dernier pour instituer ce moratoire, mais elle a cessé d'avoir un effet juridique le 31 décembre dernier, de sorte que le moratoire voté par l'Assemblée nationale cesse d'avoir cours au moment où démarre le débat public.

«En 1997, personne n'avait acquis la conviction qu'il y aurait une consultation durant l'année en cours», a commenté le ministre Bégin en guise d'explication avant d'affirmer que «la situation est différente aujourd'hui».

Différente en quoi? Le ministre invoque alors deux arguments: le fait que le gouvernement a publié hier un «document de consultation» et le fait que la consultation publique sera dirigée par le BAPE.

Le document de consultation sur l'eau, publié hier par le ministre de l'Environnement, est pratiquement muet sur les impacts de la production hydroélectrique sur les écosystèmes, les aspects sociaux et les usages souvent concurrents des cours d'eau.

On y signale en quatre lignes que le Québec produit 96 % de son électricité à même les eaux de surface et on présente comme un enjeu stratégique mondial l'expertise d'Hydro-Québec en matière non pas de barrages mais «d'évaluation environnementale». On ne fait aucune référence aux multiples développements hydroélectriques en vue dans le cha-

pitre sur la gestion par bassin versant malgré l'insistance des petits producteurs privés à mettre la main sur les monuments naturels du patrimoine aquatique aux dépens d'autres usages, comme la récréation, le tourisme, le canot, etc.

Le ministre Bégin avait toutefois précisé dans le mandat accordé l'automne dernier à la commission du BAPE qu'elle devrait faire des recommandations sur les «choix à privilégier quant au partage de l'eau entre les usagers» tout comme il insistait hier dans son allocution sur la nécessité de «protéger adéquatement l'équilibre fragile des écosystèmes» et des espèces qui dépendent de l'eau pour survivre. Depuis la partition de l'Environnement au profit du ministre des Transports, Guy Chevette, les écosystèmes relèvent désormais de ce dernier ministère.

Le ministre Bégin a cependant indiqué que la commission sur l'eau n'avait pas à intervenir dans le mandat donné l'an dernier à la Régie de l'énergie par l'ancien ministre des Ressources naturelles, Guy Chevette, dans le dossier des petites centrales. Le ministre a fourni cette réponse lorsqu'on lui a demandé si la commission pourrait évaluer la pertinence environnementale et sociale d'aliéner les cours d'eau publics au profit des promoteurs de petites centrales, une recommandation de la commission Doyon.

Le ministre Bégin a semblé un peu plus ouvert à propos du dossier des rivières patrimoniales car, dit-il, le débat public sur la forme de ce débat a indiqué à l'évidence qu'il n'y avait aucun consensus à le confier aux agents économiques régionaux que sont les Conseils régionaux de développement (CRD).

Dans les faits, il appartiendra à la commission du BAPE d'interpréter son mandat. Historiquement, les commissaires ont respecté la vision des intervenants, souvent plus large que celle des promoteurs et de leurs alliés gouvernementaux. Quant aux groupes environnementaux, la plupart estiment qu'il est impossible d'avoir une politique de gestion intégrée des eaux au Québec sans parler de la production hydroélectrique.

D'autre part, le document de consultation précise d'entrée de jeu que, si Québec veut assurer une meilleure protection de la santé publique et mieux assurer la pérennité de la ressource de l'eau, il veut aussi en «faciliter l'utilisation pour le bénéfice de la collectivité».

Cette «mise en valeur», poursuit le document, sera encadrée par des conditions strictes, «en prenant conscience

tentatives de M. Pound afin de désamorcer la crise du CIO sont loin de faire l'unanimité.

En annonçant la nouvelle hier, le principal de l'université, Bernard Shapiro, s'est réjoui pour sa part que «quelqu'un qui a déjà tant donné à McGill accepte de mettre ses immenses talents au service de l'université». Pour sa part, le président du comité de sélection, Edward Meighen, a déclaré hier soir que le prochain chancelier serait appelé à jouer un grand rôle dans l'amélioration de la situation financière de l'université, qu'il «frôle le désastre».

M. Meighen a ajouté qu'il suivait naturellement l'évolution du dossier olympique avec une grande attention et il n'ignore pas qu'il est possible que la situation évolue de manière compromettante pour le prochain chancelier. «Je suis la situation de près mais j'ai confiance.» Le comité de sélection a arrêté son choix le 14 janvier et, lundi, le conseil des gouverneurs de l'université approuvait sa recommandation.

M. Pound a deux diplômes de l'institution, en commerce (1962) et en droit (1967). Il a toujours gardé des liens avec son université et préside son conseil des gouverneurs depuis 1994. Il a également présidé, de 1989 à 1992, la campagne de financement annuelle de McGill, sans parler de sa participation aux associations de diplômés ou d'athlètes de l'institution.

Le poste de chancelier consiste officiellement à présider les comités chargés d'identifier les personnalités qui recevront un doctorat honoris causa ainsi que le comité chargé de choisir le principal. Le chancelier possède aussi le pouvoir de destituer le principal, dans des circonstances qui seraient, naturellement, exceptionnelles. Dans les faits, le rôle du chancelier dépend beaucoup de son titulaire. Ainsi, la journaliste Gretta Chambers a donné à la fonction une dimension et une chaleur humaines qui manquaient à la majorité de ses prédécesseurs. Elle fut, pendant près de deux mandats, une véritable ambassadrice de l'université auprès de différents groupes, et pas seulement auprès de ceux susceptibles de participer aux campagnes de financement de l'institution. Ses interventions auprès des médias francophones ont contribué à assurer les liens entre les deux principales communautés linguistiques du Québec.

Les universités anglaises ne sont pas les seules à avoir un chancelier bien que le rôle qui lui est attribué ailleurs soit bien différent. Ainsi, à l'Université de Montréal, le chancelier est celui qui préside le conseil de l'université. Son rôle décisionnel est majeur mais il n'a pas cette fonction d'ambassadeur dévolu au chancelier de McGill.

À ce titre comme à bien d'autres, «Gretta Chambers fut la meilleure chancelière que nous ayons eue et il sera difficile de lui succéder», résumait hier une porte-parole de l'université.

Pour sa part, Mme Chambers dit quitter son poste avec «un peu de tristesse» mais souligne qu'il est très sain de changer après un certain temps, surtout qu'elle a complété presque deux mandats. Mme Chambers rappelle que sa nomination tranchait avec ses prédécesseurs, «de grands capitaines de l'industrie ayant beaucoup de prestige et travaillant derrière un barrage de secrétaires».

que certains choix de développement ont pour conséquence d'affecter certains usages de la ressource».

Le document dresse ensuite un bilan de l'utilisation des eaux souterraines et se demande comment en baliser l'usage futur, dont celui des pesticides, en raison des risques de contamination presque irréversible.

Quant aux 4500 rivières et au demi-million de lacs qui forment les «eaux de surface», le document aborde essentiellement leur usage comme réserves d'eau potable, comme récepteurs de pollution par les acteurs sociaux et économiques tout comme il s'interroge sur les impacts d'éventuels prélèvements à des fins d'exportation en vrac.

Faisant référence au fait que quatre grands employeurs emploient à eux seuls les deux tiers des emplois dans leur secteur et que deux sont de propriété européenne (Labrador et Perrier), le document gouvernemental soulève le «problème potentiel de prise de contrôle des petites entreprises et du marché québécois par des intérêts étrangers» tout comme il se demande si on ne devrait pas limiter les exportations aux seules eaux embouteillées afin d'assurer aux Québécois la transformation de cette ressource collective en produit commercial.

Le document de consultation s'interroge par ailleurs sur les meilleurs moyens d'optimiser la gestion future des 534 usines d'eau potable, des 1148 réseaux d'aqueduc et des 568 usines d'épuration dont le Québec sera doté en l'an 2000 mais qui ne sont dotées qu'en partie de traitements tertiaires, plus complets, et de systèmes de désinfection bactérienne.

Le document ministériel évoque la possibilité de concentrer les futurs budgets disponibles sur les charges polluantes des grandes villes pour en optimiser l'impact. Il ne propose pas cependant d'équiper les usines d'épuration de systèmes de désinfection pour réduire la pollution bactérienne. Mais il préconise assez ouvertement l'idée qu'il faudrait équiper de systèmes de chloration plusieurs municipalités qui n'en ont aucun.

La privatisation des équipements municipaux n'est pas abordée comme une avenue importante: on souligne surtout l'efficacité des municipalités qui produisent une eau potable de qualité à des prix défiant toute concurrence internationale. On note aussi le rôle du secteur privé au niveau municipal mais sous la direction des gouvernements locaux.

LE DEVOIR LES SPORTS

État de la réserve collective de sang

| | |
|---|-----|
| 22 janvier 1999 | 88% |
| Groupes sanguins en demande aujourd'hui | 37% |

HÉMA-QUÉBEC
Info-collecte: 832-0873

OLYMPISME

Entre morale et intérêts, Samaranch tient le coup...

AGENCE FRANCE-PRESSE

Des arguments de poids

Paris — Le président du CIO, Juan Antonio Samaranch, dont le départ est exigé par les tenants de la morale dans la crise née du scandale de corruption de Salt Lake City, escompte bien tenir le choc grâce notamment au soutien renouvelé des principales multinationales et grandes chaînes de télévision qui font pleuvoir l'argent sur les JO.

Les principaux quotidiens américains, dont le *New York Times* et *USA Today*, se sont joints hier à l'offensive générale déclenchée depuis plusieurs jours par la presse mondiale contre le patron du Mouvement olympique.

«Virez le patriarche olympique», titrait dans un éditorial le *New York Times*. «L'étendue du scandale suggère que le président du CIO, Juan Antonio Samaranch, devrait démissionner», ajoutait le quotidien new-yorkais. «À partir du moment où des pots-de-vin ont infecté les sélections de sites olympiques sous sa surveillance, il ne peut plus maintenant faire le ménage de façon crédible.»

À l'exemple du quotidien sportif italien *La Gazzetta dello Sport*, la presse européenne estimait qu'il fallait aller plus loin dans le nettoyage.

En particulier, le quotidien milanais attend beaucoup des suppléments d'enquête concernant trois des membres clés du CIO.

Les journaux britanniques n'ont pas hésité à rappeler le passé politique du président du CIO. «Samaranch a été un ministre fasciste dans l'Espagne de Franco, où il a sans aucun doute appris beaucoup sur les structures de gouvernement secrètes et élitistes, basées sur le culte du chef», accusait lundi *The Daily Telegraph*, quotidien conservateur.

Mais le renfort de poids à son maintien, c'est des grands parrains et diffuseurs TV que M. Samaranch a reçus. Sponsors et chaînes TV, dont la majorité sont des firmes américaines, ont renouvelé leur confiance aux dirigeants olympiques dans la tenue des prochains Jeux à Sydney (2000) et à Salt Lake City (2002), écartant le danger d'un renoncement qui aurait été fatal au président du CIO.

Ces «majors» «présent», toutes nationalités confondues, environ 66 % de la totalité des recettes générées par les JO. Les onze grands sponsors, dont Coca Cola, Kodak, McDonald's, IBM, Panasonic, UPS et Visa, et la chaîne NBC ne feront pas défaut et garantiront la richesse du Mouvement olympique.

Assuré du «nerf de la guerre», Juan Antonio Samaranch envisage son grand rétablissement personnel lors de la session extraordinaire du CIO de la mi-mars. Il table sur les acclamations de ses pairs qui le conforteront «politiquement» pour aller au terme de son mandat, en septembre 2001.

En attendant, il se défend en jouant les minimalistes. «Je ne comprends pas ces questions sur mon mode de vie. J'ai une vie simple», a-t-il même expliqué à un quotidien anglais.

Canadien 2 Lightning 1

Grâce à Hackett!

PRESSE CANADIENNE

Tampa — Où serait le Canadien sans Jeff Hackett? Si le Canadien a gagné 2-1 hier à Tampa, c'est parce que Hackett a tenu son équipe dans le match au cours d'une première période erratique, qui risquait de faire perdre les quelques cheveux qui restent à Jacques Lemaire, présent à cette rencontre disputée près de chez lui, en compagnie de Mario Tremblay et Réjean Houle.

Hackett a perdu un troisième blanchissage en cinq rencontres lorsqu'il a été déjoué par Benoit Hogue après une belle manœuvre de Darcy Tucker, qui lui a servi une passe à la Gretzky devant le filet, à 13:42 de la troisième période. Martin Rucinsky a marqué les deux buts du Canadien, en l'espace de deux minutes et 46 secondes vers le milieu de la seconde période, chaque fois bien servi par sa grande vitesse. Son total de 11 buts en fait maintenant le meilleur marqueur du Canadien.

Le Canadien, qui avait entrepris ses vacances du match des étoiles un jour trop tôt à Chicago jeudi dernier, les a poursuivies pendant la première période, qui a été tout à l'avantage du Lightning. Le Canadien était tout croche. Il s'en est tiré parce que le Lightning n'a pas tellement de re-

doutables francs-tireurs et à cause de Hackett, toujours bien placé. Il s'est notamment déplacé rapidement à sa droite pour arrêter un tir d'Alexander Selivanov, qui captait une passe à l'embouchure du filet.

Patrick Poulin, un des meilleurs du Canadien tout au cours de la rencontre, a visé le poteau d'un tir du poignet, mais c'était presque justice que le Canadien ne prenne pas l'avance. La seconde période s'annonçait presque aussi pénible, les joueurs du Canadien se laissant même bousculer par leurs anciens coéquipiers Jassen Cullimore (Mark Recchi) et Darcy Tucker (Patrice Brisebois).

Mais le Lightning s'est mis à jouer encore plus mal et le Canadien a profité d'un revirement qui a changé l'allure de la rencontre. Wendel Clark a perdu la rondelle au centre de la patinoire au moment où le défenseur Cullimore était déjà compromis à l'attaque, et Rucinsky a pu filer au filet et battre Corey Schwab d'un beau lancer du poignet.

Six secondes après la fin de cette même punition, les joueurs du Lightning ont encore paru confus et Rucinsky a mis à profit sa grande vitesse et devancé tout le monde pour sauter sur une rondelle libre à l'extérieur du territoire du Canadien et aller déjouer Schwab de son revers.

Internationaux d'Australie

«Perle noire» victime de ses perles

RAYMOND POINTU
AGENCE FRANCE-PRESSE

Melbourne — La «perle noire» du tennis américain, Venus Williams (n° 5), a été victime de ses perles en quart de finale des Internationaux d'Australie, au cours duquel sa compatriote Lindsay Davenport (n° 1) l'a battue 6-4, 6-0, hier, à Melbourne.

Celle-ci menait 2-0 dans le deuxième set quand Williams, qui avait déjà perdu quelques perles de ses «dreadlocks», en sema de nouveau sur le court. L'arbitre de chaise lui donna alors un avertissement. Williams était menée 30-40 sur son service quand de nouvelles perles s'échappèrent. «*Jeu Davenport*», annonça tranquillement l'arbitre.

On imagine la fureur de la demoiselle, combative en diable, qui se lança dans de longues récriminations, fit venir le juge-arbitre et récrimina de plus belle. Rien n'y fit. Elle garda son point de pénalité. Cela faisait 3-0! Dès lors, le match était terminé, Davenport, qui n'en demandait pas tant, engrangeant là sa septième victoire en huit rencontres.

«On ne m'a jamais fait ça! Ce n'est pas un incident qui m'arrive souvent et je n'ai jamais subi un tel traitement de la part de n'importe quel arbitre dans n'importe quel autre match. C'est assez bizarre», a protesté Venus Williams, qui a refusé de serrer la main à son censeur en quittant le court à la fin de la partie.

En dépit d'un revers insuffisant et de coups droits souvent trop longs, elle avait vendu chèrement sa peau à la fin du premier set, en défendant cinq balles de bris avant de

s'incliner. Sur la troisième, elle avait notamment réussi en coup droit une volée basse en pleine extension à mi-court.

En demi-finale, Davenport rencontrera la Française Amélie Mauresmo, 29^e mondiale, qui a sorti proprement Dominique Van Roost (n° 11), 6-3, 7-6 (7/3). Empêchée de prendre la direction des opérations, la chevronnée joueuse belge a rendu un hommage appuyé aux qualités de sa jeune rivale, n° 1 mondiale junior en 1996. En particulier à sa puissance.

Si brillant l'année dernière, au même stade du tournoi, face à Pete Sampras, le Slovaque Karol Kucera (n° 7), qui figurait parmi les derniers favoris, a été éliminé par l'Équatorien Nicolas Lapentti, 91^e mondial, vainqueur 7-6 (7/4), 6-7 (6/8), 6-2, 0-6, 8-6 en 198 minutes. N'ayant encore pas perdu un set, il en avait joué sept de moins que son adversaire, sans compter les huit matchs de double que celui-ci a déjà ajoutés à sa production. Mais Kucera sembla plus que jamais privé de nerfs et se montra mentalement très fragile au moment de jouer les points décisifs.

Jouant au pas, Lapentti eut les coups de pattes déconcertants d'un joueur de double et lutta jusqu'au bout sur chaque balle sans se décourager. Cela l'autorisa par exemple à sauver six balles de bris pour égaliser à 2-2 dans le deuxième set. Les traits creusés par la fatigue, il servit pour le match à 5-3 et dut concéder un bris sur un passing consécutif à une amortie un peu trop longue.

En demi-finale l'étonnant Équatorien, qui a séduit le public du central, rencontrera le Suédois Thomas Enqvist, 21^e mondial, qui a tranquillement éliminé le Suisse Rosset, 31^e mondial, 6-3, 6-4, 6-4.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Hier
Phoenix 1 Buffalo 1
N.Y. Rangers 4 Washington 1
Montréal 2 Tampa Bay 1
New Jersey 4 Ottawa 1
N.Y. Islanders 4 Boston 1
Floride 3 Philadelphie 3
Caroline 5 Pittsburgh 3
Detroit 4 Nashville 1
St. Louis à San Jose

Ce soir
Montréal en Floride, 19h30.
Los Angeles à Dallas, 20h30.
Chicago à Edmonton, 21h.
Colorado à Anaheim, 22h30.

CONFÉRENCE DE L'EST

| | PJ | G | P | N | BP | BC | P |
|----------|----|----|----|---|-----|-----|----|
| Toronto | 46 | 27 | 16 | 3 | 152 | 133 | 57 |
| Ottawa | 46 | 25 | 14 | 5 | 134 | 105 | 56 |
| Buffalo | 44 | 23 | 13 | 8 | 120 | 87 | 54 |
| Boston | 44 | 20 | 17 | 7 | 117 | 101 | 47 |
| Montréal | 47 | 18 | 21 | 8 | 108 | 121 | 44 |

Section Nord-Est

| | | | | | | | |
|----------------|----|----|----|----|-----|-----|----|
| Philadelphia | 45 | 24 | 10 | 11 | 138 | 90 | 59 |
| New Jersey | 45 | 26 | 14 | 5 | 133 | 118 | 57 |
| Pittsburgh | 42 | 20 | 15 | 7 | 125 | 118 | 47 |
| N.Y. Rangers | 46 | 18 | 21 | 7 | 121 | 125 | 43 |
| N.Y. Islanders | 47 | 15 | 29 | 3 | 110 | 137 | 33 |

Section Atlantique

| | | | | | | | |
|------------|----|----|----|----|-----|-----|----|
| Caroline | 46 | 21 | 18 | 7 | 121 | 115 | 49 |
| Floride | 45 | 17 | 16 | 12 | 113 | 118 | 46 |
| Washington | 44 | 16 | 24 | 4 | 101 | 117 | 36 |
| Tampa Bay | 46 | 11 | 31 | 4 | 95 | 156 | 26 |

CONFÉRENCE DE L'OUEST

| | PJ | G | P | N | BP | BC | P |
|-----------|----|----|----|---|-----|-----|----|
| Detroit | 47 | 24 | 20 | 3 | 139 | 123 | 51 |
| St. Louis | 42 | 16 | 17 | 9 | 111 | 108 | 41 |
| Nashville | 46 | 16 | 26 | 4 | 105 | 147 | 36 |
| Chicago | 45 | 13 | 25 | 7 | 97 | 138 | 33 |

Section Nord-Ouest

| | | | | | | | |
|-----------|----|----|----|---|-----|-----|----|
| Colorado | 45 | 22 | 19 | 4 | 114 | 113 | 48 |
| Edmonton | 44 | 18 | 19 | 7 | 126 | 116 | 43 |
| Vancouver | 45 | 15 | 24 | 6 | 115 | 135 | 36 |
| Calgary | 46 | 15 | 27 | 4 | 112 | 139 | 34 |

Section Pacifique

| | | | | | | | |
|-------------|----|----|----|----|-----|-----|----|
| Dallas | 43 | 27 | 9 | 7 | 127 | 89 | 61 |
| Phoenix | 43 | 24 | 11 | 8 | 114 | 88 | 56 |
| Anaheim | 45 | 17 | 19 | 9 | 113 | 108 | 43 |
| San Jose | 45 | 15 | 18 | 12 | 105 | 106 | 42 |
| Los Angeles | 45 | 16 | 25 | 4 | 106 | 121 | 36 |

Les meneurs

| | B | A | Pts |
|------------------|----|----|-----|
| Kariya, Ana | 20 | 41 | 61 |
| Lindros, Phi | 26 | 33 | 59 |
| Jagr, Pit | 17 | 40 | 57 |
| LeClair, Phi | 27 | 29 | 56 |
| Yashin, Ott | 20 | 33 | 53 |
| Forsberg, Col | 13 | 39 | 52 |
| Selmane, Ana | 22 | 29 | 51 |
| Fleury, Cal | 21 | 26 | 47 |
| Straka, Pit | 21 | 26 | 47 |
| Zyerman, Det | 19 | 28 | 47 |
| Brimd'Amour, Phi | 17 | 30 | 47 |
| Sundin, Tor | 16 | 31 | 47 |
| Kristich, Bos | 20 | 26 | 46 |
| Modano, Dal | 15 | 31 | 46 |
| Demitra, StL | 21 | 24 | 45 |
| Sakic, Col | 20 | 25 | 45 |
| Robitaille, LA | 25 | 19 | 44 |

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I • N • D • E • X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit
AMERICAN EXPRESS, MasterCard, VISA

AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.
Merci de votre attention.

103

CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

CANAL LACHINE 3 1/2, 900 p.c. Ensoleillé, gar. int. Asc. Impeccable. A voir 932-6390

MONASTÈRE BON PASTEUR. Maison historique, centre-ville, 2 étages, 7 pièces, foyer, parc et stat. int. 287-3559

PLATEAU. condo, 3e, avec cachet, façade pierre, 3 c.c., rénové, ensoleillé. 129,000\$. 521-9761, 816-9761.

PLATEAU. imm. de prestige, luxueux 5 1/2, bois franc, briques, verrière. Vue sur montagne. 250,000\$. 270-0896

121

CANTONS DE L'EST

SUTTON Domaine 33 acres dont 30 en forêt. Erablière familiale. Site retiré. 4 c à c. 3 s.b. grdes pièces, gar. double, serre. Vue montagnes. (450)538-6718

130

MAISONS DE CAMPAGNE

BORD de l'eau très privé, petit domaine, 2 maisons contonaires restaurées, cachet ++++, foyer, 3 c.c., 2 min. vill. à golf, 20 min. ski alpin, 60 min. Mtl. 150,000\$(peut vendre sep.)(450)883-0233

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

BERRI-UQAM, 1 1/2 tout compris, sécuritaire, propre. 325-3505, 843-3313, 890-0907.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

MELROSE/MONKLAND. Grand 4 1/2, rénové. 486-5700, 596-0299.

OUTREMONT. haut duplex clair 8 1/2, cachet, 4 c.c., 2 s. de b., foyer, garage, 1,600\$ chauffé. Fév. 276-9699

SOUS-LOC., 1 AN
Libre ler mars, magnifique app. meublé. Très grand et ensoleillé, 2 c.c., près de McGill et Centre-Ville. 288-4726

ST-ANDRÉ/MAISONNEUVE (métro Berni), 7 1/2, (1,600 p.c.) plafonds 10', très clair, portes françaises, planchers bois franc, boiserie. 900\$. 943-6643

161

SOUS-LOCATION

OUTREMONT. Très beau 4 1/2, grand éclairé, meublé, literie, vaiss., stat., cour, terr. 2,000\$/mois tt inclus. Disp. fév. à juin. idéal pour mandat temp. 590-7144.

165

PROPRIÉTÉS À LOUER

C.D.N., Kent, très grande maison 11 pièces, 3 c.c., 1,860\$ chauffé. Imm. 276-1041.

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

PARIS** Xie, très proche centre, 2 1/2, équipé, confortable, chaleureux, semaine et plus. TEL: (514)352-1059.

170

SOUS-LOCATION

Paisible appart. (2 1/2) tout équipé, très ensoleillé, près Parc Tour Eiffel. Sem./mois. (450)434-1965

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

XVe, superbe appart., 3 1/2, meublé ancien, L. équipé, pour 2-4 pers., parc. Disp. sem./mois. (450)968-0262.

LONDRES(Centre), 2 c.c., salon, cuisine, meublé. 13 au 27 février. 500 livres. Réf (514)488-8473

PARIS-Bastille, studio équipé, tr. lumineux, vue sur Genie Bastille, toits, ciel Paris. 6,000\$/mois. 847-5297.

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

Paris XVème, coin Lecourbe et Convention. 2-3 pièces rénové, tout équipé, semaine ou mois. Immeuble Art Déco, rue très calme. (450) 465-9589.

SUD DE FRANCE, maison à louer près Montpellier. Idéal sabbatique. Tél./fax: (418)721-4281.

SUD de la France, Corbières, (pays Cathare) maison de village(occ. 6 pers max.). Aussi 3 1/2 avec foyer(occ. 3 pers.) 22km de la mer. Début avril. 937-6877(jour), 270-8867(soir).

251

BUREAUX À LOUER

OUTREMONT, coin Laurier/Épée, 2,000 pi.ca. R. de c. (514)948-3909, (514)916-0281.

QUARTIER latin, 1725 St-Denis, 1,500 p.c., 1,000\$. 843-3313, 890-0907.

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 800 p.c. à 2,000 p.c. 849-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène.

301

OEUVRES D'ART

ACHETONS TABLEAUX ORIGINAUX de N. Hudson, M.-A. Fortin, A. Rousseau, Suzor-Coté, L. Ayoite et autres peintres renommés. (450)466-8920.

307

LIVRES / DISQUES

111 A BEAU ET BON PRIX ACHAT LIVRES DOMICILE 274-4859

ACHETONS LIVRES-SERVICE A DOMICILE. 387-8544.

318

MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION. + de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usagés. 685-4051.

Les Aménagements F.B. Inc.

401

POSTES CADRÉS, PROFESSIONNELS

RÉDACTEUR-RÉVISEUR / RÉDACTRICE-RÉVISEURE

Membre de l'équipe des Communications internes, vous ferez la recherche préalable ainsi que la rédaction et la révision de toutes les publications internes. Vous participerez à la planification et au développement de stratégies de communications interne et de communications corporative. Un diplôme collégial ou un baccalauréat en communications / relations publiques assorti de trois ans d'expérience est requis. Le bilinguisme est essentiel.

Veillez nous faire parvenir votre c.v., en citant le n° de référence OH-08, à l'attention de: